



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2020 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE ARTS
OPTION CINEMA ET AUDIOVISUEL**

SESSION 2020

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 ;

VU la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 ;

VU le procès-verbal établi par le jury le 16 novembre 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Arts option Cinéma et Audiovisuel est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié visé ci-dessus, aux enseignants dont les noms suivent :

- Guillaume ARZENTON, PLP Lettres-Anglais, LPO Blaise Pascal, Ambert (63)
- Vincent CADET, Professeur certifié Lettres Modernes, LPO des Métiers, Mauriac (15)
- Romain ISCHARD, professeur certifié Lettres Modernes, CLG du Méridien, Mauriac (15)
- Thibaut MARCHAND, Professeur certifié Histoire-Géographie, LGT A. Brugière, Clermont-Ferrand (63)
- Stéphanie PORTE, Professeure certifiée Lettres Modernes, LGT Mme de Staël, Montluçon (03)
- Amélie SERVANT, Professeure des écoles, Ecole élémentaire, Espinasse Vozelle (03)

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Karim BENMILOUD